

nice-matin



BILAN DES EMISSIONS
DE GAZ A EFFET DE SERRE

Direction Exploitation Conseil





22/26, avenue Edouard Grinda
06200 NICE
Tél : 04 92 29 40 50

Nice-Matin
214 Route de Grenoble
06200 Nice

RAPPORT DU

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

REALISE PAR **NICOLE GRIVEL**

EXEMPLAIRES REMIS **1, A L'ADRESSE CI-DESSUS**

A L'ATTENTION DE **MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DANIEL**

DATE **DECEMBRE 2012**

APAVE SUDEUROPE SAS

Siège social : ZAC Saumaty Seon – 8 Rue Jean Jacques Vernazza – BP 193 MARSEILLE 16 –
13322 MARSEILLE Cedex 16

Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61 - Site Internet : www.apave.com

Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 648 544 € - N°SIREN : 518 720 925

SOMMAIRE

1.	SYNTHESE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	4
2.	INTRODUCTION.....	6
2.1	Rappel sur les enjeux énergie-climat.....	6
2.2	Méthodologie employée	7
2.3	Organisation mise en œuvre.....	7
3.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE	
	OPERATIONNEL	8
3.1	Renseignement administratif.....	8
3.2	Périmètre organisationnel	8
3.3	Périmètre opérationnel	9
3.4	Mode de consolidation retenue	12
4.	ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE.....	12
5.	REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE	12
6.	SYNTHESE DES RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE.....	13
7.	ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES.....	16
8.	PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE	18
9.	ANNEXE : Fichier de collecte des données.....	19

1. SYNTHÈSE DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

⇒ Renseignements sur la personne morale

Raison sociale : Nice - Matin

Adresse du siège social : 214 Route de Grenoble, 06200 Nice

Téléphone : 04 93 18 28 28

Numéro SIREN : 955 801 204

⇒ Périmètres opérationnels de la personne morale:

Nombre de sites pris en compte : 21

Nombre d'équivalent temps plein de la personne morale : 1000

⇒ Résultats du bilan de gaz à effet de serre réglementaire :

Sur l'année 2011, les résultats du bilan de gaz à effet de serre sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Bilan GES Nice-Matin											
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées						Emissions évitées de GES		
			Emissions de GES						Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)			
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	303	0	0	0	308	0	15	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	421	0	0	0	425	25	43	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	13	0	4	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	724	0	0	0	746	25	62	0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	579	0	76	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	0	0	0	0	579	0	76	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	137	1	0	0	311	-25	32	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	12 410	7	0	10 426	24 796	0	12 920	0	
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	12 547	8	0	10 426	25 107	-25	12 951	0	

Catégories d'émissions non concernées par le bilan réglementaire

⇒ Synthèse des actions envisagées de réduction des gaz à effet de serre pour les 3 années suivantes :

N° de poste	Actions décidées et poursuivies
1	Démarrage des rotatives en successif
2	Remplacement des ampoules par des ampoules basse consommation
3	Sensibilisation des utilisateurs d'énergie électrique : audit énergétique pour identification des postes consommateurs et communication au moyen d'une horloge énergétique en partenariat avec EDF.
4	Récupération d'énergie à partir des groupes de production de froid.
5	Remplacement du fluide R22 par un fluide frigorigène plus respectueux de l'environnement.
6	Remplacement graduel des véhicules par des véhicules propres
7	Favorisation des vidéo conférences et regroupement de réunions.
8	Optimisation des tournées des coursiers.
9	Optimisation des tournées des porteurs.

2. INTRODUCTION

2.1 Rappel sur les enjeux énergie-climat

Toute activité humaine utilise directement ou indirectement de l'énergie. Comme 85% de l'énergie utilisée dans le monde consiste en des combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole et dérivés), il est possible d'affirmer que toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Si les émissions directes trouvent leur origine dans la consommation stricte d'énergie (chauffage, transport...). Les émissions indirectes correspondent tout simplement à celles qui ont eu lieu pour se nourrir, pour la fabrication de matières premières, produits ou services utilisés pour exercer son activité.

En raison de l'augmentation de la population mondiale associée à des consommations d'énergie de plus en plus importantes, l'Homme soutire à la nature 40 fois plus d'énergie qu'il y a 150 ans. Les ressources énergétiques fossiles s'amenuisant, leur extraction va devenir de plus en plus coûteuse.

L'effet de serre, phénomène naturel lié à la présence de certains gaz atmosphériques (Gaz à Effet de Serre – GES), permet à l'atmosphère de se maintenir à une température moyenne de 15°C, par piégeage du rayonnement infrarouge émis par la Terre.

Or, on constate aujourd'hui que les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, N₂O, CH₄, gaz fluorés) et d'aérosols dues aux activités humaines, et l'augmentation de leurs concentrations altèrent l'atmosphère d'une manière qui affecte le climat.

Tous ces résultats conduisent à prévoir une augmentation de la température globale et une élévation du niveau de la mer. La température à la surface du globe pourrait ainsi prendre de 1,8°C à 4°C supplémentaires au XXI^{ème} siècle.

Dans ce contexte, il semble vraisemblable, au vu du contexte international, qu'il sera demandé à tout un chacun de réaliser des efforts de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre permettant de réduire la dépendance aux énergies fossiles et au coût associé dans le but de lutter contre le changement climatique.

Ainsi, en France, les objectifs ont été fixés, dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Energétique) du 13 juillet 2005, à la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Dans ce contexte général, où la contribution de chacun est importante, la réalisation d'un diagnostic de comptabilisation des gaz à effet de serre est l'étape indispensable pour pouvoir définir des priorités dans ses efforts de réduction.

Cette étape a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et par le décret d'application du 11 juillet 2011 pour :

- les entreprises privées de plus de 500 salariés en métropole et de plus de 250 salariés en outre-mer
- l'Etat, les collectivités de plus de 50 000 habitants et les personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes ;

Elle comprend la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre et une synthèse des actions pour les réduire, établi pour le 31 décembre 2012, rendu public et remis à jour tous les 3 ans.

2.2 Méthodologie employée

La méthode utilisée dans le cadre du bilan de gaz à effet de serre réglementaire suit les recommandations du guide « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) » dans sa version 2 d'avril 2012.

La méthode de quantification utilisée s'appuie sur les flux physiques qui concernent l'établissement et leur fait correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent.

Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimés en équivalent carbone, sont appelés des **facteurs d'émission**. Les facteurs d'émission utilisés sont pris dans la base Carbone[®]. Si des facteurs venaient à être modifiés ceux-ci sont signalés dans le poste d'émission concerné.

L'équivalent CO₂ est la mesure "officielle" des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du bilan GES Réglementaire. Il se mesure en kg, et ses multiples et sous-multiples. Les résultats du présent bilan d'émissions de gaz à effet de serre sont fournis en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

2.3 Organisation mise en œuvre

Pour réaliser ce bilan réglementaire, un chef de projet a été désigné au sein de l'entreprise Ni-Matin. Son rôle a été de s'entourer de personnes ressources, pouvant constituer un groupe de travail, d'assurer la collecte des informations et de valider les actions de réduction des émissions pour lesquelles l'entreprise souhaite s'engager.

Une sensibilisation à la problématique des gaz à effet de serre a été faite auprès du chef de projet au démarrage de la mission.

Suite à la prise de connaissance par APAVE SUDEUROPE des activités de l'entité, un questionnaire ciblé a été fourni pour la collecte des informations.

A partir des données collectées, le bilan des émissions a été effectué en utilisant la méthode Bilan Carbone développée par l'Association Bilan Carbone (ABC) : logiciel Bilan Carbone version 7.01). En 2011, ABC a été sélectionnée par l'ADEME pour devenir la structure porteuse du diagnostic de Gaz à Effet de Serre et donc du Bilan Carbone[®] que cette dernière portée depuis 2004.

3. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE ET DE SON PERIMETRE OPERATIONNEL

3.1 Renseignement administratif

- ⇒ Raison sociale : Nice-Matin
- ⇒ Adresse du siège social : 214 route de Grenoble, 06200 Nice
- ⇒ Numéro SIREN : 255 801 204
- ⇒ Code APE : 58.13Z
- ⇒ Nombre de salariés : 1000

3.2 Périmètre organisationnel

La liste des établissements associés à cette personne morale

Site	Numéro SIRET	Localisation géographique	Activités
Siège	255 801 204 00178	06200 Nice	Réalisation des journaux, activités administratives
Agences d'Antibes		06600 Antibes	Distribution de journaux
Agence de Cagnes		06800 Cagnes	Distribution de journaux
Agence de Cannes		06400 Cannes	Distribution de journaux
Agence de Grasse		06130 Grasse	Distribution de journaux
Agence de Menton		06500 Menton	Distribution de journaux
Agence de Monaco		98000 Monaco	Distribution de journaux
Agence de Vence		06140 Vence	Distribution de journaux
Agence de Brignoles		83170 Brignoles	Distribution de journaux
Agence de Draguignan		83300 Draguignan	Distribution de journaux
Agence de Hyères		83400 Hyères	Distribution de journaux
Agence de La Seyne		83500 La Seyne sur mer	Distribution de journaux

Site	Numéro SIRET	Localisation géographique	Activités
Agence de Saint Raphael		83700 Saint Raphael	Distribution de journaux
Agence de Saint Tropez		83990 Saint Tropez	Distribution de journaux
Agence de Toulon		83000 Toulon	Distribution de journaux
Agence d'Ajaccio		20090 Ajaccio	Distribution de journaux
Agence de Bastia		20600 Bastia	Distribution de journaux
Agence de Calvi		20260 Calvi	Distribution de journaux
Agence de Corte		20250 Corte	Distribution de journaux
Agence de Porto Vecchio		20137 Porto Vecchio	Distribution de journaux
Agence de Sartène		20100 Sartène	Distribution de journaux
Agence d'Aléria		20270 Aléria	Distribution de journaux

3.3 Périmètre opérationnel

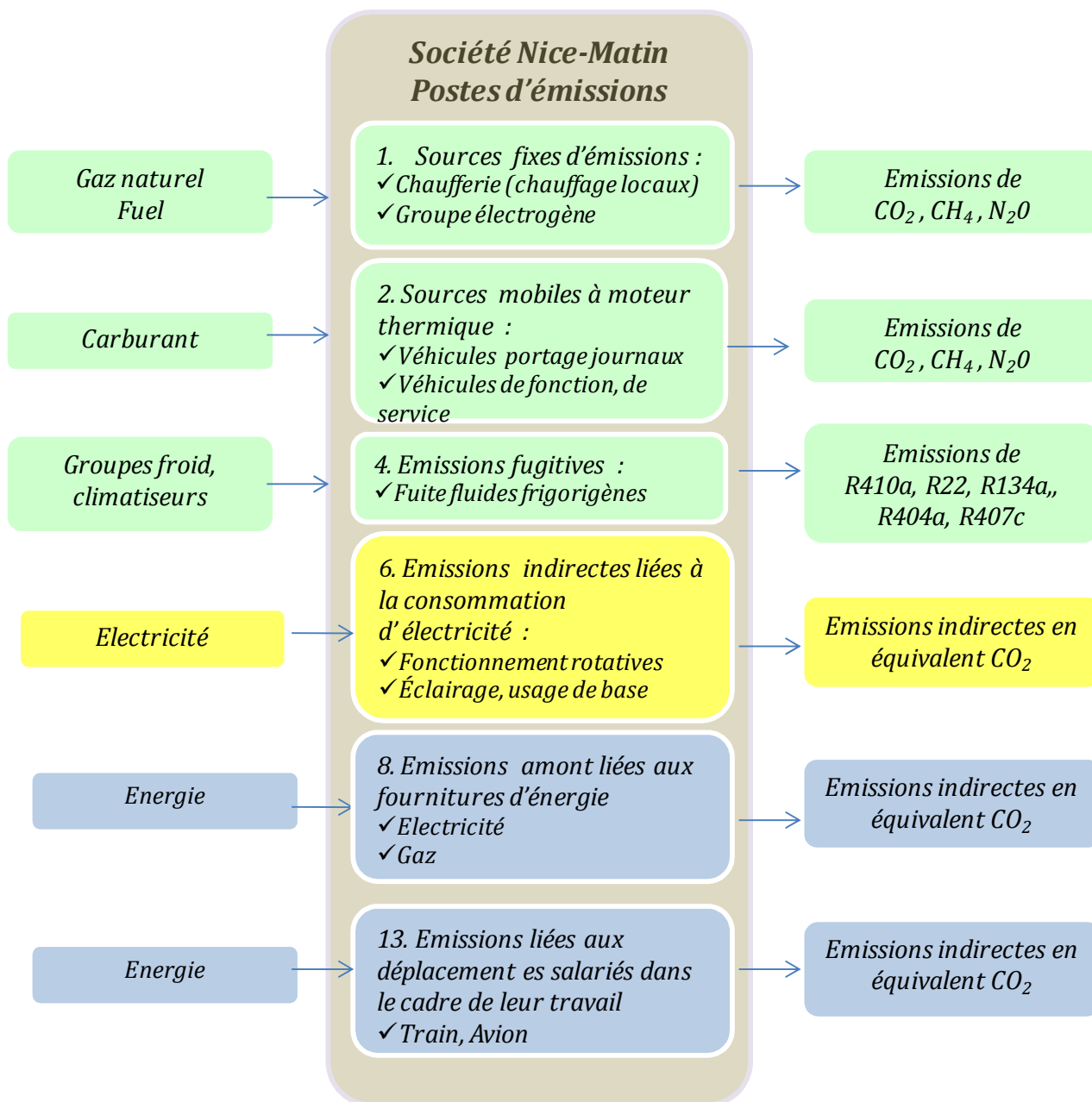
Nice-Matin est un journal quotidien français régional, dont le siège se trouve à Nice (Alpes-Maritimes). Il fait partie du Groupe Nice-Matin, filiale du groupe Hersant. Sa zone de diffusion est le département des Alpes-Maritimes en sept éditions, d'après les bassins de vie. Var-Matin et Corse-Matin sont les autres titres du groupe.

Le groupe emploie 1 000 collaborateurs dont plus de 300 journalistes. Sa diffusion quotidienne se situe entre 280 000 et 400 000 exemplaires. À ce jour, le groupe compte 2 000 points de vente et 830 000 lecteurs par jour.

Le périmètre opérationnel retenu dans le cadre du présent bilan est le suivant :

Catégorie démissions	N°	Poste d'émissions	Oui	Non	Sources d'émission	Commentaire
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	x		Chaudière à gaz naturel. Fioul groupe électrogène	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	x		Carburants véhicules détenus et opérés	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	x			
	4	Emissions directes fugitives	x		Fluides frigorigènes	
	5	Emissions issues de la biomasse	x			
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	x		Fonctionnement global des établissements	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	x			
Autres émissions indirectes de GES	8	Autres émissions liées à l'énergie	x		Emissions amont liées aux fournitures d'énergie	
	9	Achats de produits ou services		x		
	10	Immobilisations de biens		x		
	11	Déchets		x		
	12	Transport de marchandise amont		x		
	13	Déplacements professionnels	x		Déplacements dans le cadre du travail	
	14	Franchise amont		x		
	15	Actifs en leasing amont		x		
	16	Investissements		x		
	17	Transport des visiteurs et des clients		x		
	18	Transport de marchandise aval		x		
	19	Utilisation des produits vendus		x		
	20	Fin de vie des produits vendus		x		
	21	Franchise aval		x		
	22	Leasing aval		x		
	23	Déplacements domicile travail		x		
	24	Autres émissions indirectes		x		

Le périmètre organisationnel du Bilan Gaz à effet de serre est schématisé ci-dessous :



3.4 Mode de consolidation retenue

La méthode de consolidation retenue est la méthode de contrôle opérationnel (par opposition au contrôle uniquement financier) afin d'être en cohérence avec le fonctionnement de l'établissement.

4. ANNEE DE REPORTING ET ANNEE DE REFERENCE

Année de reporting : 2012

Année de référence : 2011

5. REALISATION DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

- Données d'activités

Pour chaque source, les données d'activité prises en compte figurent dans le fichier des données en annexe.

- Facteurs d'émission et Pouvoir Réchauffement Global (PRG)

Les facteurs d'émission et les PRG utilisés sont ceux figurant dans la base Carbone®.

6. SYNTHÈSE DES RESULTATS DU BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

Le tableau ci-après expose la situation des émissions de gaz à effet de serre générées par l'ensemble des activités du groupe Nice-Matin sur l'année 2011.

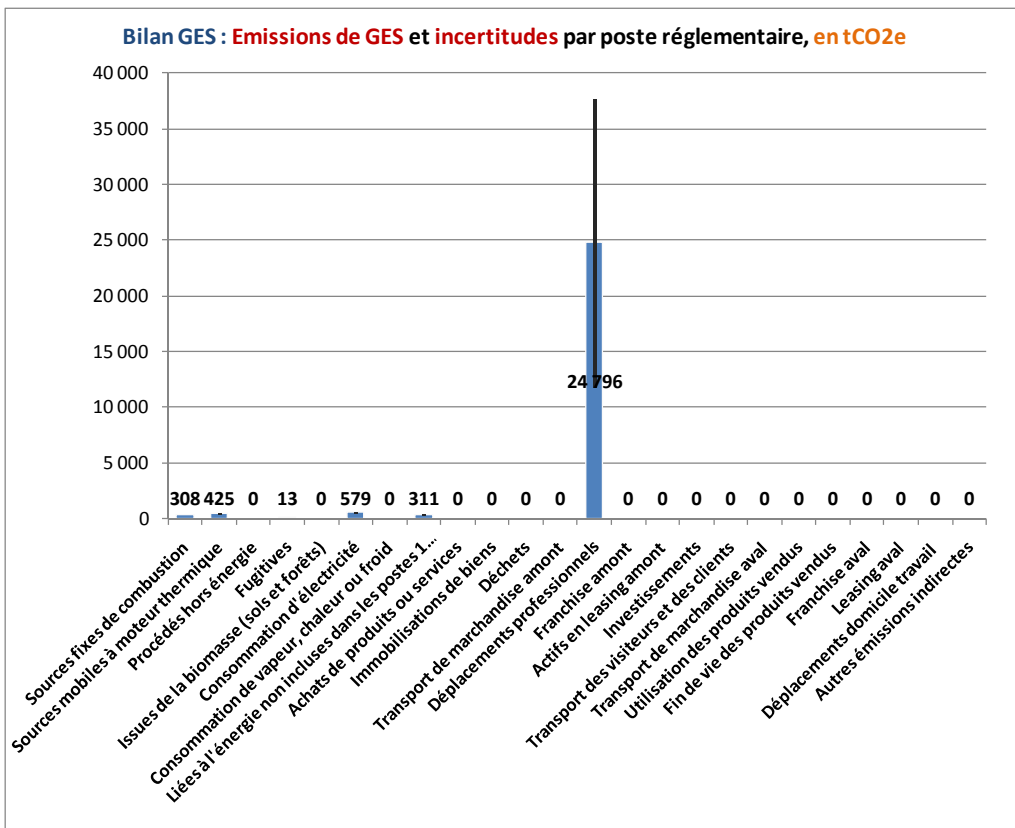
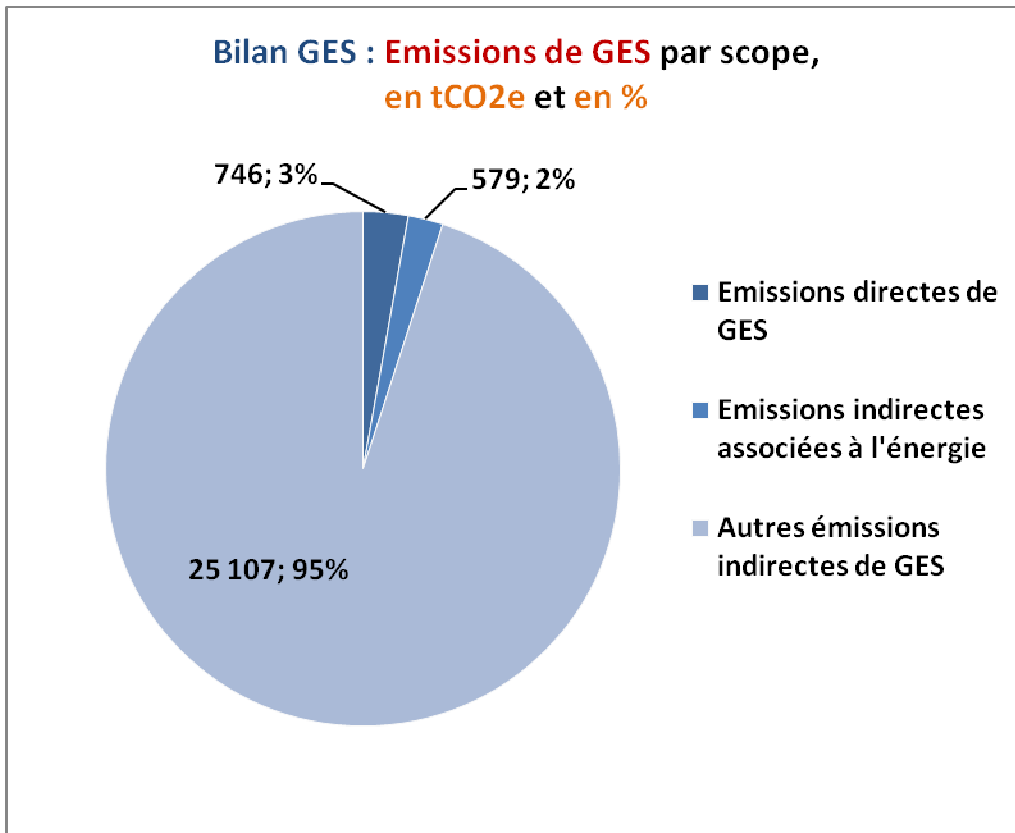
Bilan GES Nice-Matin										
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées						Emissions évitées de GES	
			Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	303	0	0	0	308	0	15	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	421	0	0	0	425	25	43	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	13	0	4	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	724	0	0	0	746	25	62	0
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	579	0	76	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	0	0	0	0	579	0	76	0
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	137	1	0	0	311	-25	32	0
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	13	Déplacements professionnels	12 410	7	0	10 426	24 796	0	12 920	0
	14	Franchise amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	15	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0
	16	Investissements								
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0
	18	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	19	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0
	21	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	22	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0
	23	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0
	24	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	12 547	8	0	10 426	25 107	-25	12 951	0

La méthode employée pour estimer les émissions est basée sur des usages de valeurs de facteurs d'émissions disposant d'incertitudes. D'autre part, les données d'activités prises en compte ont pu être parfois estimées, elles disposent alors également d'une incertitude. De ce fait, chaque valeur dans le tableau est associée à un coefficient d'incertitude mais qui ne modifie pas le classement des postes. Cette valeur d'incertitude est fournie dans la colonne grisée du tableau ci-avant.

Les émissions générées par le Groupe Nice-Matin sont de 26432 tonnes équivalent CO₂ (pour le périmètre obligatoire complété par les déplacements dans le cadre du travail) ce qui correspond aux émissions annuelles générées par un groupe d'environ 2570 personnes*.

* : un français moyen émet 10,3 tonnes d'équivalent CO₂ par an

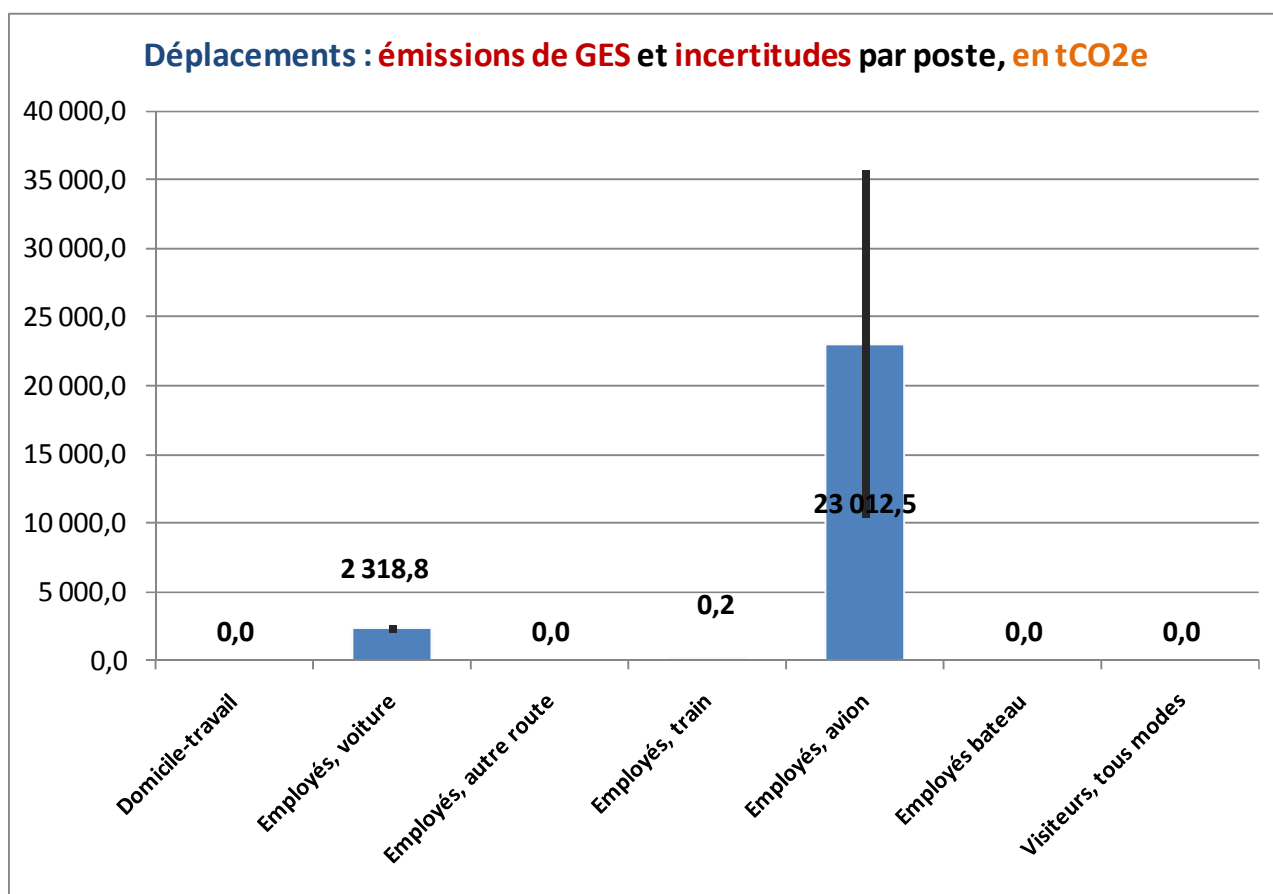
La représentation graphique de ces émissions est illustrée dans la figure ci-après.



La répartition des différents postes est la suivante :

1. Le poste « déplacement dans le cadre du travail » engendre 25331 tonnes équivalents CO₂ (95.6% de la totalité des émissions), dont 23012.5 tonnes liés aux déplacements en avion (soit 94%). Seulement 0.2 tonnes équivalent CO₂ sont dus aux voyages en train et 2318.8 tonnes aux déplacements en voitures (425 tonnes liées aux voitures d'entreprise : cartes carburant).
2. 2,2% des émissions sont liées à la consommation directe d'électricité avec une valeur estimée de 579 tonnes eq. CO₂,
3. 1.2% des émissions sont liés à la consommation de gaz.

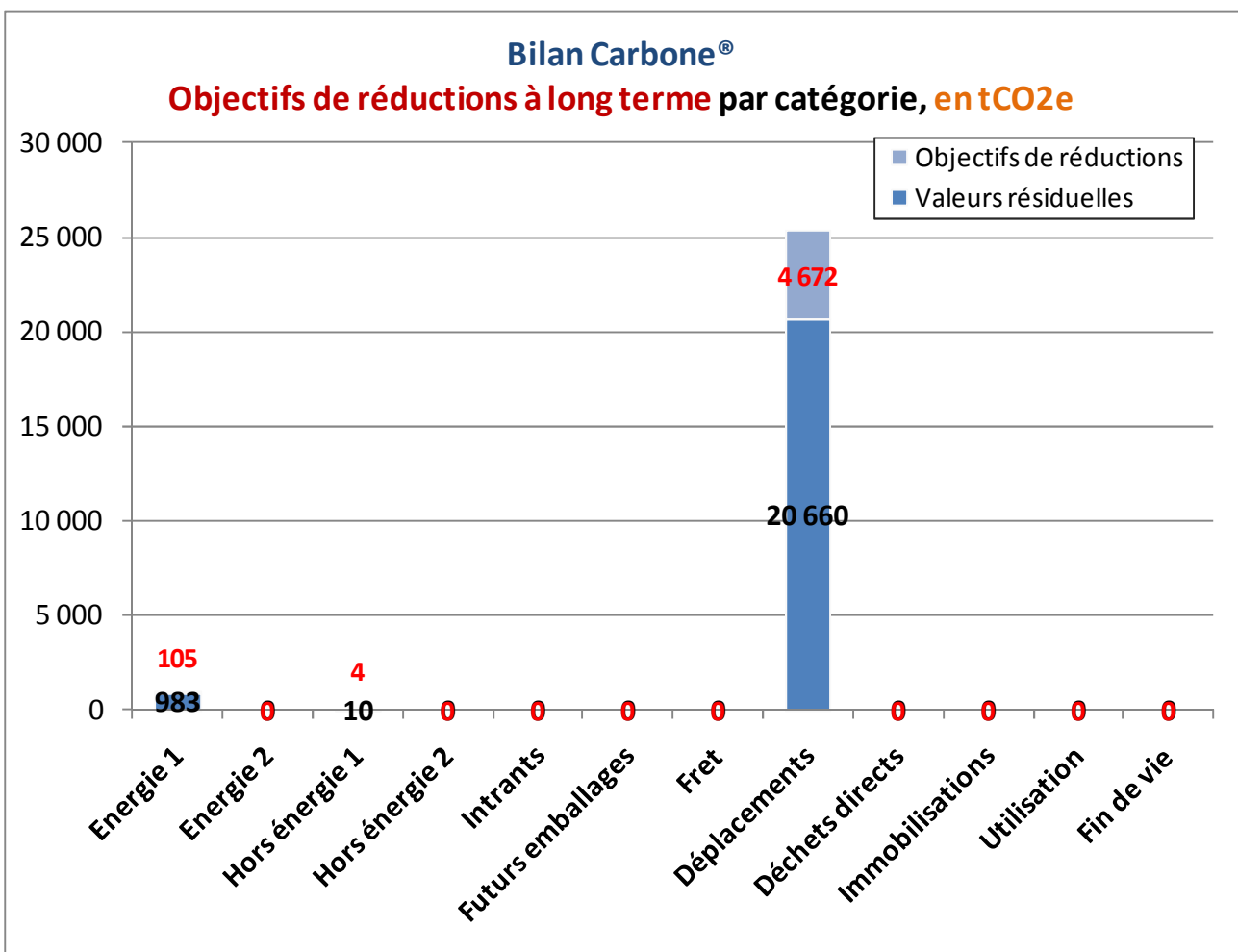
Le poste « déplacement dans le cadre du travail » est représenté dans la figure ci-dessous :



7. ACTIONS DE REDUCTION ENVISAGEES

Les objectifs de ce bilan sont :

- D'aboutir à un calcul des émissions de gaz à effet de serre générées par Nice-Matin sur les postes étudiés,
- De hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des postes d'émissions,
- D'apprécier la dépendance à l'utilisation des énergies fossiles,
- De proposer pour réduire ces émissions des orientations stratégiques à décliner en plan d'action à court et moyen terme.



La synthèse des actions de réduction est fournie dans le tableau ci-après.

Catégorie	Poste	Actions	Indicateur de suivi	Priorisation ¹	Objectif réduction
Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Récupération d'énergie à partir des groupes de production de froid.	Consommation de gaz	Niveau 2	5 % de la consommation de gaz
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Remplacement graduel des véhicules par des véhicules propres	Consommation de carburant	Niveau 2	7% de la consommation de carburants
		Optimisation des tournées des coursiers.		Niveau 1	3% de la consommation de carburant
	Emissions directes fugitives	Remplacement du fluide R22 par un fluide frigorigène plus respectueux de l'environnement.	Tonnes CO2 par émissions fugitives	Niveau 2	100% des émissions liées au R22
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Démarrage des rotatives en successif	Consommation électrique	Niveau 2	15 % de la consommation globale
		Remplacement des ampoules par des ampoules basse consommation		Niveau 1	
		Sensibilisation des utilisateurs d'énergie électrique : audit énergétique pour identification des postes consommateurs et communication au moyen d'une horloge énergétique en partenariat avec EDF.		Niveau 2	
Autres émissions indirectes de GES	Emissions indirectes liées au déplacement des salariés dans le cadre du travail	Favoriser les vidéo conférences (réduction des voyages en avions)	Tonnes CO2 pour déplacements dans le cadre du travail	Niveau 2	20% des émissions liées aux déplacements dans le cadre du travail.
		Regroupement de réunions (réduction des voyages en avions)		Niveau 1	
		Optimisation des tournées des porteurs		Niveau 1	

¹ Priorisation :

Niveau 1 : Actions immédiates, permettant une réduction des GES sans nécessiter d'investissement.

Niveau 2 : Actions prioritaires, à mener à court terme car ayant un fort potentiel de réduction d'émissions.

Niveau 3 : Actions stratégiques, engageant une modification notable de l'activité.

8. PUBLICATION DU BILAN DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le présent bilan avec sa synthèse des actions sera publié sur le site internet suivant :

www.nicematin.com

Les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émission de GES sont les suivantes :

- Responsable du suivi : Monsieur Jean-François Daniel
- Fonction : Responsable technique et HSE
- Adresse : 214, route de Grenoble, 06200 Nice
- Téléphone : 04 93 18 28 28
- Mail : jfdaniel@nicematin.fr

9. ANNEXE : Fichier de collecte des données

Poste concerné		Sources	Donnée (valeur+unité)	Origine de la donnée	Incertitude sur la donnée	Archivage	Commentaire/Hypothèse
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Gaz naturel	6844123 kWh	Factures GDF	0%	Service technique	Chaufferie siège
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Fioul domestique	0 litres	Estimation d'utilisation sur achat.	0%	Service technique	Groupe électrogène siège
2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Gazole	168925 litres	Factures carburants	0%	Service technique	Siège et ensemble des secteurs
4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes R134A	0.003 tonnes	Déduit par étude statistique	5%	Service technique	Calculé à partir de la puissance des équipements
4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes R404a	0.001 tonnes	Déduit par étude statistique	5%	Service technique	Calculé à partir de la puissance des équipements
4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes R407c	0.001 tonnes	Déduit par étude statistique	5%	Service technique	Calculé à partir de la puissance des équipements
4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluide R22	0.002 tonnes	Déduit par étude statistique	5%	Service technique	Fuites fugitives lors de la mise au rebut de l'équipement
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Achat d'électricité	7 611 479 kWh	Factures EDF	0%	Service technique	Siège et ensemble des sites
10	Emissions indirectes liées aux déplacements	Déplacement des employés en voiture dans le cadre du travail	6967949 km	Communication entreprise	0%	Service technique	Parcours mixte : zone urbaine et extra urbaine

Poste concerné		Sources	Donnée (valeur+unité)	Origine de la donnée	Incertitude sur la donnée	Archivage	Commentaire/ Hypothèse
10	Emissions indirectes liées aux déplacements	Déplacement des employés en train dans le cadre du travail	France TGV :34000 km, Royaume Uni : 1200 km	Communication entreprise	10%	Service technique	
10	Emissions indirectes liées aux déplacements	Déplacement des employés en avion dans le cadre du travail	18260424 passagers.km	Communication entreprise	10%	Service technique	Catégorie :0-50 sièges, 0 à 1000 km
10	Emissions indirectes liées aux déplacements	Déplacement des employés en avion dans le cadre du travail	33711552 passagers.km	Communication entreprise	10%	Service technique	Catégorie :100-180 sièges, 0 à 1000 km